



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2652
5 février 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT CINQUANTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 5 février 1986, à 10 h 30

Président : M. ADOUKI

(Congo)

Membres : Australie

M. WOOLCOTT

Bulgarie

M. TSVETKOV

Chine

M. LI Luye

Danemark

M. BIERRING

Emirats arabes unis

M. AL-SHAALI

Etats-Unis d'Amérique

Mme BYRNE

France

M. de KEMOULARIA

Ghana

M. GBEHO

Madagascar

M. RABETAFIKA

Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

Sir John THOMSON

Thaïlande

M. KASEMSARN

Trinité-et-Tobago

M. MOHAMMED

Union des Républiques

M. TROYANOVSKY

socialistes soviétiques

Venezuela

M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouvert à 11 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

LETTRE DATEE DU 29 JANVIER 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17770)

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Ethiopie, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, du Soudan, du Togo et de la Zambie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kouassi (Togo) prend place à la table du Conseil; M. von Schirnding (Afrique du Sud); M. Dinka (Ethiopie); M. Dos Santos (Mozambique); M. Foun (République-Unie de Tanzanie); M. Sarré (Sénégal); M. Birido (Soudan) et M. Ngo (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité que j'ai reçu du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie une lettre datée du 4 février 1986, qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie soit invité à participer à l'examen par le Conseil de sécurité de la question intitulée 'La situation en Afrique australe'. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie sera représenté par sa délégation, composée du président et des vice-présidents."

Le Président

En d'autres occasions, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes des Nations Unies pour l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique habituelle, je propose que le Conseil adresse, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, une invitation au Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et à la délégation du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et la délégation du Conseil à prendre place à la table du Conseil de sécurité.

Sur l'invitation du Président, M. Yane (Botswana) (Conseil des Nations Unies pour la Namibie) et les autres membres de sa délégation prennent place à la table du Conseil.

Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Congo, du Ghana et de Madagascar une lettre datée du 5 février 1986 qui se lit comme suit :

"Les membres soussignés du Conseil de sécurité ont l'honneur de demander que le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, adresse à M. Neo Mnumzana, représentant principal de l'African National Congress of South Africa auprès de l'Organisation des Nations Unies, une invitation à participer à l'examen de la question 'La situation en Afrique australe'."

Cette lettre sera distribuée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/17793. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Neo Mnumzana conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'inviterai le moment venu M. Neo Mnumzana à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui en réponse à une lettre datée du 29 janvier 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (document S/17770).

Le premier orateur est le représentant du Togo, à qui je donne la parole.

M. KOUASSI (Togo) : Qualités humaines, rigueur et maîtrise assureront au cours de ce mois dynamisme, efficacité et succès aux travaux du Conseil de sécurité. Ainsi, monsieur le Président, votre premier coup d'essai sera un coup de maître.

Monsieur le Président, c'est par ces mots très simples mais combien chargés de confiance que votre groupe d'origine, le Groupe des Etats d'Afrique, par ma voix, salue votre accession à la présidence de l'organe le plus prestigieux des Nations Unies. Je voudrais vous en féliciter comme je voudrais rendre hommage à votre prédécesseur, S. Exc. M. Li Luye, Représentant permanent de la République populaire de Chine, pour la manière particulièrement compétente et responsable dont il a conduit les travaux du Conseil au mois de janvier.

Je faillirais certainement à mon devoir si je ne rapportais pas ici le témoignage de satisfaction et de remerciements de notre groupe pour votre assistance et votre diligence dans la convocation de cette réunion du Conseil consacrée une fois de plus aux problèmes de l'Afrique australe. Je suis convaincu que sous votre présidence le Conseil prendra des mesures efficaces et appropriées à la situation qui prévaut à l'heure actuelle en Afrique australe.

Je voudrais enfin vous exprimer ma gratitude, à vous et à travers vous, aux autres membres du Conseil de sécurité pour avoir bien voulu m'inviter à participer aux travaux actuels du Conseil sur l'Afrique australe en vue de prononcer cette déclaration en ma qualité de président du Groupe des Etats d'Afrique aux Nations Unies pour le mois en cours.

La situation en Afrique australe qui fait l'objet de la réunion actuelle du Conseil de sécurité devient de jour en jour plus préoccupante et plus pressante. Comme on le sait, cette question comporte trois aspects : la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain, l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste et la politique d'agression et de déstabilisation des Etats voisins conduite par ce même régime. Ainsi, tous les maux dont souffre l'Afrique australe ont pour dénominateur commun le régime raciste de Pretoria.

Les membres du Conseil connaissent bien ces trois composantes de la situation extrêmement explosive qui se développe en Afrique australe. Je voudrais cependant les évoquer assez brièvement et mettre l'accent sur les conséquences extrêmes qui affectent et menacent dangereusement la paix et la sécurité internationales. Et

M. Kouassi (Togo)

ceci pour mieux faire comprendre les raisons qui ont poussé le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, S. Exc. M. Abdou Diouf, du Sénégal, à demander la réunion actuelle du Conseil.

Nous assistons aujourd'hui, encore plus qu'hier, à l'accomplissement des prédictions énoncées déjà par le regretté Mangaliso Sobukwe, fidèle compagnon de Nelson Mandela, le prestigieux combattant auquel l'Afrique tout entière debout et fière rend un hommage éternel pour ce qu'il représente pour elle, symbole vivant de sa résistance séculaire contre l'oppression, le racisme, l'injustice et l'arbitraire. Feu Mangaliso Sobukwe disait donc :

"Le commencement de la fin d'un système se produit lorsqu'un peuple se refuse à faire fonctionner des institutions susceptibles de perpétuer son oppression."

Le peuple d'Afrique du Sud refuse désormais de vivre aujourd'hui comme par le passé. C'est pourquoi, à la faveur de l'état d'urgence qu'il a décrété en juillet 1985, le régime de Pretoria renforce chaque jour davantage son appareil de répression. Ainsi les forces de sécurité livrées à elles-mêmes agissent dans l'arbitraire le plus total.

Il ne se passe presque pas de jour sans violence policière. Si ce ne sont pas des manifestations pacifiques qui sont réprimées dans le sang, ce sont alors des écoliers qui tombent sous les balles de la police sud-africaine ou encore des leaders des mouvements représentatifs noirs qui sont arrêtés sans explication et jetés sans jugement dans les geôles du Gouvernement sud-africain.

Le seul tort de ces Noirs est de demander que leur soient reconnus dans leur pays les droits les plus élémentaires que la Charte de l'Organisation des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme disposent en leur faveur.

S'agissant de la Namibie, territoire sous tutelle des Nations Unies mais qu'elle continue d'occuper illégalement en violation de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud continue de multiplier les faux-fuyants, les subterfuges et autres manoeuvres dilatoires destinées à retarder la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'accession de la Namibie à l'indépendance.

M. Kouassi (Togo)

Placé devant le choix entre les systèmes électoraux prévus par ladite résolution en vue d'organiser des élections libres et démocratiques sous le contrôle des Nations Unies, le Gouvernement sud-africain invoque avec mépris et arrogance le problème du statut de la SWAPO, ou celui d'une prétendue partialité des Nations Unies et du Conseil de sécurité ou, enfin, le problème factice de la présence de troupes cubaines en Angola - ce qui n'a aucun rapport avec la question de Namibie. De ce fait, le risque s'accroît chaque jour de voir le régime d'apartheid annexer purement et simplement la Namibie.

Ainsi, incapable de maîtriser la crise intérieure, et soucieuse de perpétuer son occupation illégale de la Namibie, l'Afrique du Sud est obligée de porter la guerre à l'extérieur de ses frontières, comme le constate le Président en exercice de l'OUA, S. Exc. M. Abdou Diouf, dans sa déclaration du 5 novembre 1985 :

"Confronté à une grave crise intérieure secrétée par le régime de discrimination raciale institutionnalisé sur lequel repose un système politique et social, le Gouvernement sud-africain, en même temps qu'il réprime avec une violence extrême les forces anti-apartheid sud-africaines et continue d'occuper illégalement le territoire de la Namibie, s'opposant ainsi à l'accession du peuple namibien à l'indépendance, applique une politique systématique de déstabilisation politique, militaire, économique contre les Etats africains voisins. C'est ainsi que l'Angola, le Mozambique et le Botswana, pour ne citer qu'eux, sont l'objet d'agressions fréquentes et d'opérations de sabotage."

Dans le cas de l'Angola, lorsque l'Afrique du Sud n'intervient pas directement pour déstabiliser le pays, il a recours aux services de l'UNITA.

Or l'UNITA est présentée à tort comme une association de nationalistes, abusivement comparés aux combattants de la liberté. Il est vrai que le MPLA et l'UNITA ont tous lutté pour chasser le colonisateur de l'Angola, mais, depuis la libération de l'Angola du colonialisme et de la domination coloniale, l'UNITA est devenue un instrument de déstabilisation de l'Angola aux mains du Gouvernement sud-africain. En effet, les forces armées de l'UNITA sont financées, équipées, entraînées et soutenues militairement par l'Afrique du Sud. A cet égard, voici ce que déclare S. Exc. le Président Abdou Diouf, président en exercice de l'OUA :

"La réalité est que depuis l'accession de l'Angola à l'indépendance, l'UNITA est progressivement devenue un mouvement au service de la politique

M. Kouassi (Togo)

sud-africaine. Financée, équipée, entraînée et transportée par l'armée sud-africaine, elle sert de simple couverture à la politique délibérée du gouvernement de Pretoria, d'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola, de déstabilisation du Gouvernement légitime d'Angola et d'agression contre le peuple angolais."

C'est précisément contre cette falsification complaisante de la réalité au profit de l'UNITA que les chefs d'Etat africains se sont toujours élevés. Ils s'opposent ainsi à toute assistance économique, financière ou militaire que ce mouvement armé pourrait recevoir de l'extérieur. C'est également pour cette raison que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, lors du 21ème Sommet qu'ils ont tenu à Addis Abeba du 18 au 20 juillet 1985, ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont exprimé :

"Leur grande préoccupation devant l'abrogation de l'amendement Clark par le Sénat américain"

et exhorté le Congrès américain :

"à veiller à ce que l'abrogation de l'amendement Clark n'ouvre pas la voie à une ingérence américaine ouverte dans les affaires intérieures de l'Angola."

Le paragraphe premier du dispositif de cette déclaration dispose par ailleurs que :

"Tout soutien financier, militaire et logistique, direct ou indirect, de tout gouvernement, groupe privé ou institution gouvernementale aux ennemis du peuple angolais serait considéré comme une grave violation de la Déclaration de 1970 sur les relations amicales entre les Etats, ainsi que des dispositions des Chartes de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies."

Le rappel de ces dispositions de la Déclaration adoptée par le 21ème Sommet de l'OUA sur l'abrogation de l'amendement Clark était nécessaire, car, compte tenu du rôle joué par l'UNITA, toute assistance accordée par un pays à ce mouvement ne ferait que retarder la solution pacifique des nombreux problèmes qui se posent en Afrique australe.

L'Afrique a grandement confiance dans la capacité du Conseil de sécurité de contribuer à l'instauration de la paix en Afrique australe. C'est cette confiance qui nous a poussés à demander cette réunion du Conseil afin d'examiner au stade actuel la contribution qu'il pourrait apporter à cette fin.

M. Kouassi (Togo)

A notre avis, le Conseil devrait exiger du Gouvernement de Pretoria la levée immédiate de l'état d'urgence, le retrait de l'armée et de la police spéciale des cités noires et la libération sans condition de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques d'Afrique du Sud. Toute initiative du Gouvernement sud-africain de lier le sort de Nelson Mandela à celui d'autres personnes détenues dans le monde ne vise qu'à semer la confusion dans les esprits et doit être catégoriquement rejetée.

Le Conseil devrait exiger du Gouvernement de Pretoria l'abolition immédiate de sa politique d'apartheid et le respect de l'égalité des droits de tous les citoyens sud-africains, sans aucune discrimination fondée notamment sur la race. On ne réforme pas l'apartheid, on l'abolit ou on le détruit. A cet égard, le Conseil de sécurité et la communauté internationale ne doivent pas se laisser tromper par les prétendues réformes proposées périodiquement par le Gouvernement sud-africain et qui seraient destinées à éliminer progressivement l'apartheid et à assurer l'avènement d'une société égalitaire en Afrique du Sud. Ces prétendues réformes ne sont en effet que de vagues promesses qui n'engagent nullement leur auteur à rien de précis, ni en ce qui concerne leur contenu, ni en ce qui concerne le calendrier de leur application.

Le Conseil de sécurité devrait une fois encore exiger du Gouvernement de Pretoria de coopérer de bonne foi à la mise en oeuvre immédiate du Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, contenu dans la résolution 435 (1978), qui demeure la seule base internationalement acceptable pour l'indépendance de la Namibie. Dans ce contexte, le Conseil devrait à nouveau fixer au Gouvernement de Pretoria un délai impératif dans lequel il devrait choisir entre les deux systèmes électoraux prévus par le Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie en vue de l'organisation prochaine d'élections libres et démocratiques sous les auspices de l'ONU.

Enfin, le Conseil devrait demander à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'abstenir de tout acte susceptible de détériorer davantage la situation complexe qui prévaut en Afrique australe.

Si, toutefois, l'Afrique du Sud refuse encore d'écouter la voix de la sagesse et persiste dans son entêtement criminel, alors le Conseil devra envisager à une prochaine session de prendre les sanctions globales et obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

M. Kouassi (Togo)

Si, à l'issue de sa réunion actuelle, le Conseil de sécurité parvenait à adopter à l'unanimité une résolution contenant les mesures susmentionnées, il aurait mérité la confiance que tous les Etats africains avaient eu raison de placer en lui. Il mériterait alors la reconnaissance de la communauté internationale parce qu'il aurait apporté une contribution appréciable à l'instauration de la paix en Afrique.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Togo pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SARRE (Sénégal) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord transmettre, à vous-même ainsi qu'à tous les autres membres du Conseil de sécurité, les remerciements du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), S. Exc. M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, pour avoir bien voulu vous réunir une fois encore pour débattre de la tension grave qui règne en Afrique australe.

Au demeurant, nous tous qui avons écouté le représentant du Togo, nous venons de faire en Afrique australe un voyage pour y vivre les affres de l'apartheid, de la déstabilisation et d'un espoir toujours déçu en ce qui concerne la Namibie. Il a su avec talent développer la situation qui prévaut et qui continue de prévaloir dans cette région et exprimer par la même occasion le sentiment et la position des Etats d'Afrique à travers son président en exercice, le président Abdou Diouf. Je n'y reviendrai donc pas.

Je voudrais d'ailleurs saisir cette occasion pour présenter mes condoléances et ma sympathie au Gouvernement et au peuple américains à la suite de la disparition tragique de sept astronautes américains.

Monsieur le Président, avant d'aller au fond de la question dont le Conseil est saisi, vous me permettrez tout d'abord de vous présenter mes sincères et chaleureuses félicitations accompagnées de mes vœux de succès et de réussite à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Votre pays est connu pour son attachement à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales et, partant, au renforcement du rôle des Nations Unies dans les relations internationales. S'y ajoute le fait que le Congo a toujours été un partisan acharné de la libération du continent de toute forme de domination, qu'elle soit politique, économique ou raciale. C'est donc dire qu'avec tous ces atouts entre les mains du diplomate consommé que vous êtes, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Et votre prédécesseur, S. Exc. M. Li Luye, Représentant permanent de la République populaire de Chine, voudra bien ici trouver nos hommages, notre considération et notre estime. Le sens de la mesure et l'objectivité dont il a fait preuve au cours du mois écoulé ont permis au Conseil de travailler dans la sérénité requise.

Nous nous présentons à nouveau devant le Conseil, et un esprit non averti serait tenté de nous accuser d'abuser de sa bienveillance au point de le faire siéger en permanence. La réalité est toute autre. N'y voyons pas donc un abus dans la saisine.

M. Sarré (Sénégal)

Nous nous présentons devant le Conseil parce que nous accordons foi et crédit à l'Organisation, en ses capacité et responsabilité de trouver une solution politique à une question telle que l'apartheid, qui constitue une violation fondamentale des droits de l'homme.

Nous nous présentons devant le Conseil parce qu'au moment où la communauté internationale se propose de lancer un vaste plan de réhabilitation économique et sociale de l'Afrique, un obstacle majeur, à savoir l'apartheid et ses conséquences en Afrique australe, peut en empêcher l'application.

Nous nous présentons encore devant le Conseil parce qu'un Membre de notre Organisation qui, au demeurant, a souscrit aux principes et objectifs de notre Charte, refuse en retour de les appliquer.

Nous nous présentons encore devant le Conseil parce que le comportement de l'Afrique du Sud, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son territoire, constitue sans aucun doute une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Enfin, nous sommes devant le Conseil pour qu'il nous aide dans nos efforts pour amener la minorité blanche d'Afrique du Sud, d'une part, à asseoir les fondements d'une société démocratique et multiraciale et, d'autre part, à se rallier au consensus international pour l'indépendance de la Namibie. L'éradication de l'apartheid et l'indépendance totale et sans condition de la Namibie sont la condition nécessaire et suffisante pour le retour de la paix en Afrique australe.

Et aussi longtemps que nos aspirations tirant leur légitimité de la morale, du droit international et des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies ne seront pas satisfaites, nous aurons toujours recours au Conseil.

Exactement un mois se sera écoulé depuis que le Conseil a eu à connaître de la plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud et a adopté à l'unanimité la résolution 580 (1985), qui traduisait l'indignation de tous ses membres face aux massacres prémédités et non provoqués de six réfugiés sud-africains et de trois ressortissants du Lesotho dans le territoire de ce dernier.

Dans cette même résolution, le Conseil, prenant conscience au premier chef de ses responsabilités, réaffirme, je le souligne :

"le droit du Lesotho d'accueillir les victimes de l'apartheid et de leur donner asile conformément à sa tradition, à ses principes humanitaires et à ses obligations internationales."

Mais l'Afrique du Sud, une fois de plus, vient de montrer le peu de cas qu'elle fait des résolutions du Conseil de sécurité à qui la Charte des

M. Sarré (Sénégal)

Nations Unies a pourtant confié une responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En effet, le peuple du Lesotho vient seulement de sortir des affres d'un blocus économique que lui a imposé le régime de Pretoria sous le prétexte qu'il abritait des combattants de l'ANC. En fait, l'objectif recherché était l'expulsion de réfugiés sud-africains du territoire du Lesotho. Il est heureux que Sa Majesté le Roi du Lesotho ait renouvelé l'engagement de son pays d'assumer ses responsabilités africaines.

Poursuivant sa logique implacable qui consiste à traquer, à déstabiliser, à agresser et à envahir les pays voisins, le régime raciste de Pretoria vient de franchir un pas de plus, lourd de conséquences, dans sa tentative d'imposer une "pax sud-africana" à la partie australe du continent africain.

En effet, les responsables sud-africains menacent officiellement de diriger leurs forces armées contre tout Etat voisin qui se propose d'accueillir ceux qu'ils considèrent, pour les besoins de leur stratégie, comme des militants actifs et subversifs de l'ANC et qui, comme on le sait pertinemment, ne sont que des réfugiés sud-africains ressortissant de la compétence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et qui ont fui les horreurs de l'apartheid.

Cette déclaration très officielle des dirigeants de Pretoria, qui confirme leur option du chantage politique érigé en principe de gouvernement, sape les fondements mêmes du droit international et de la Charte des Nations Unies, en même temps qu'elle constitue un défi flagrant à la résolution 580 (1985) du 30 décembre 1985 du Conseil considérant notamment :

"que tous les Etats Membres doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, ou de toute autre manière incompatible avec les buts de la Charte des Nations Unies."

L'Afrique prend à témoin à nouveau la communauté internationale et la met devant ses responsabilités. Au moment où cette communauté, en effet, vient de célébrer les 40 années de son existence, il est inconcevable qu'un régime qui choisit de bafouer le droit et la raison, continue encore de défier et de mépriser la conscience du monde tout entier, et en particulier du Conseil de sécurité dont il nie ainsi l'autorité.

M. Sarré (Sénégal)

Si des mesures d'ordre préventif n'étaient prises, l'Afrique australe tout entière serait ainsi plongée dans le chaos. En effet, après le Lesotho, ce sera sans doute le Botswana, puis peut-être la Zambie, jusqu'à ce que tous les pays voisins y passent. Car dans cet objectif, comme chacun le sait, les moyens ne font pas défaut à l'Afrique du Sud. Donc, des mesures préventives s'imposent de la part du Conseil.

Face, en effet, à cette perspective grave qui constitue une menace certaine à la paix et à la sécurité internationales, la communauté internationale ne peut rester silencieuse et inactive, sous peine même d'être accusée de complicité. Et nul n'est mieux indiqué que le Conseil de sécurité des Nations Unies, investi par la Charte fondamentale de l'Organisation des Nations Unies de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour prendre les mesures préventives appropriées qui s'imposent. Et voilà pourquoi d'ailleurs, nous nous présentons devant le Conseil.

Au demeurant, cette politique de diversion du régime de Pretoria ne saurait détourner l'attention de l'opinion publique mondiale des vrais problèmes qui demeurent l'éradication totale du système d'apartheid et l'accession rapide de la Namibie à l'indépendance, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, qui constituent le noeud gordien de la situation explosive en Afrique australe.

Comme on l'aura remarqué, chaque fois que la tension monte en Afrique australe, l'Afrique du Sud se dépêche de lancer à la face du monde des propositions de réformes qui ne sont en réalité que des manoeuvres susceptibles d'induire en erreur bien des gouvernements. L'Afrique ne peut que les dénoncer et les condamner. A cet égard, le président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, S. Exc. M. Abdou Diouf, vient d'ailleurs, au nom de l'Afrique, de flétrir les dernières propositions du Président de la République sud-africaine en ces termes :

"Dans une allocution prononcée ce jour, 31 janvier 1986, devant le parlement de son pays, le Président, Pieter Botha, vient d'annoncer une série de mesures dont les plus importantes sont les suivantes :

Suppression des laissez-passer qui seront remplacés par d'autres cartes d'identité; création d'un Conseil national, organisme consultatif, destiné à

M. Sarré (Sénégal)

remplacer l'actuel Conseil présidentiel; libération de Nelson Mandela en échange, d'une part, de la libération par l'Union soviétique d'Andrei Sakharov et du mathématicien Anatoly Chtcharansky et, d'autre part, de celle par l'Angola du capitaine sud-africain Wynand Du Toit, capturé et emprisonné par les autorités angolaises.

Au regard de ce qu'on attendait pour la création d'un climat de dialogue pour sortir de la crise actuelle, ces mesures n'ont fait que mettre à nouveau au grand jour, pour ceux qui étaient encore sceptiques, le vrai visage de ce système en décomposition incapable de préserver l'Afrique du Sud d'une explosion raciale et politique dont les conséquences sont imprévisibles.

Les conditions de ce climat demeurent notamment la libération sans conditions de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques; la levée de l'état d'urgence; l'abrogation complète de la législation répressive contre les formations politiques et sociales anti-apartheid; l'engagement de négociations franches et loyales entre les autorités de Pretoria et les représentants légitimes des mouvements de libération et des forces patriotiques sud-africaines.

Le président Botha confirme ainsi la lourde responsabilité qu'il porte dans le maintien et l'aggravation de la situation actuelle en Afrique du Sud. Il prend alors, avec les tenants et les soutiens de son régime, le grave risque de plonger l'Afrique du Sud dans une guerre raciale qui mettrait en cause la future et souhaitable coexistence des races et des intérêts qui devrait caractériser la société post-apartheid à laquelle aspirent les combattants de la liberté.

L'importance du défi historique que le régime du président Botha vient de lancer à la conscience de l'humanité tout entière, requiert que la communauté internationale prenne d'urgence ses responsabilités contre ce régime abominable.

En cette grave circonstance, en ma qualité de président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, je lance un appel pressant aux gouvernements de tous les pays ainsi qu'aux opinions publiques nationales afin qu'ils condamnent les mesures annoncées par le président Botha et qu'ils continuent d'exercer les pressions appropriées sur le Gouvernement sud-africain pour une abolition pure et simple de l'apartheid".

M. Sarré (Sénégal)

Aussi l'Afrique, confiante, s'attend-elle à ce que le Conseil de sécurité prenne toutes ses responsabilités en condamnant sans équivoque l'Afrique du Sud et en décidant l'application de sanctions économiques globales et obligatoires contre cette dernière pour faire enfin de l'Afrique australe une zone de paix et de l'Afrique du Sud une société multiraciale, égalitaire et démocratique, garantissant la liberté pour tous.

Il est temps en effet qu'il soit mis fin au régime responsable de la souffrance de tant d'hommes, d'enfants et de femmes qui n'aspirent pourtant qu'à la paix, à la vie, à la dignité et, surtout, à la liberté.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Sénégal des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NGO (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Ma délégation vous assure de sa coopération sans réserve dans l'accomplissement de votre noble tâche. Nous sommes certains que grâce à votre compétence diplomatique bien connue, vous remplirez vos fonctions d'une façon qui réponde à notre attente. Par conséquent, je vous souhaite un succès total dans l'exercice de vos lourdes responsabilités.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la République populaire de Chine, S. Exc. M. Li Luye, pour la façon compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de janvier.

Nous nous présentons devant le Conseil de sécurité pour exprimer notre grave préoccupation et notre inquiétude devant l'aggravation de la situation en Afrique australe, qui constitue une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales. Ces dernières années, un certain nombre de pays africains indépendants d'Afrique australe se sont vus menacés d'action militaire par l'Afrique du Sud. Le seul crime commis par ces pays avait été de continuer à respecter leurs obligations internationales et de donner asile aux réfugiés sud-africains qui fuyaient la bestialité du système d'apartheid à la recherche d'une paix et d'une dignité qu'ils ne peuvent trouver dans le pays de leur naissance.

M. Ngo (Zambie)

Nous qui sommes Membres loyaux et fidèles des Nations Unies, nous, les Etats de première ligne, faisons ce que les Nations Unies attendent de nous, c'est-à-dire que nous respectons les conventions adoptées qui régissent le statut des réfugiés.

Les menaces proférées par l'Afrique du Sud contre les Etats de première ligne et les autres Etats voisins sont réelles. Le fait même que nous nous présentons devant le Conseil de sécurité indique que nous prenons ces menaces fort au sérieux. En fait, que nous ayons saisi le Conseil de sécurité de cette question prouve à l'évidence que nous plaçons en lui une grande confiance. Si l'Afrique du Sud voulait vivre en paix avec ses voisins, nous n'aurions pas à nous présenter aussi souvent devant le Conseil de sécurité. Mais la vérité est que l'Afrique du Sud ne veut pas vivre en paix. La preuve en est qu'alors qu'elle a donné suite à ses menaces et attaqué ses voisins, elle n'a pas respecté ses accords de paix avec certains d'entre eux. En fait, nous avons entendu l'Afrique du Sud faire beaucoup de promesses, mais aucune n'a été tenue.

M. Ngo (Zambie)

Le régime raciste s'est maintenant lancé dans une campagne destinée à affaiblir ses voisins de façon que leur opposition au système d'apartheid soit hypothéquée. C'est ainsi, premièrement, qu'il intimide et force ses voisins à signer des accords de paix qu'il ne respecte pas; deuxièmement, qu'il envahit directement ces pays; troisièmement, qu'il appuie des dissidents tels que Jonas Savimbi en Angola; et qu'il impose, comme il l'a fait récemment, des blocus économiques à ces pays. Le régime raciste se livre également à des actes qui vont d'actes brutaux de sabotage à la destruction de foyers, de cliniques, d'écoles, de ponts, d'équipement et d'outillage. Le but du régime est de provoquer le chaos dans ces Etats et, par conséquent, d'empêcher toute variante acceptable à l'apartheid pour ceux qui sont opprimés.

Nous voudrions que les membres du Conseil comprennent que les menaces et les attaques non provoquées contre les Etats de première ligne et les autres Etats voisins perpétrés par l'Afrique du Sud ne résoudront rien. Bien au contraire, elles ne feront qu'accroître encore davantage la complexité d'une situation qui ne saurait manquer d'aboutir à un bain de sang racial généralisé et non justifié dans la région à moins qu'on arrive à les freiner. Le Conseil doit également savoir que la politique sud-africaine d'agression et de déstabilisation à l'endroit de ses voisins est une violation flagrante des normes du droit international de même que de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats qui en sont victimes. Du fait de cette situation intenable, le principe de la non-ingérence dans les affaires des autres Etats, qui est l'un des piliers qui maintiennent des relations internationales stables, est totalement foulé aux pieds par l'Afrique du Sud raciste.

Il incombe donc au Conseil de traiter les menaces d'attaque contre les Etats voisins proférées par le régime sud-africain raciste avec tout le sérieux qui convient, car ce régime fait véritablement ce qu'il veut. Plus que jamais auparavant, le régime raciste de Pretoria se caractérise par les détentions arbitraires, les bannissements, le déracinement des familles et l'imposition d'un "état d'urgence" qui a entraîné davantage encore d'assassinats d'hommes, de femmes et d'enfants innocents dans les cités noires. Ces faits indiquent qu'il y a aujourd'hui un ferment explosif en Afrique du Sud.

M. Ngo (Zambie)

La situation en Afrique australe, avec toutes ses complexités et ses ramifications, présente trois dimensions. Pour commencer, il y a le système d'apartheid en Afrique du Sud. Deuxièmement, il y a le maintien de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud raciste contre la volonté de la communauté internationale et, en fait, contre les aspirations du peuple opprimé de Namibie. Troisièmement, il y a le spectre des actes d'agression et de déstabilisation perpétrés par l'Afrique du Sud raciste contre les Etats africains indépendants voisins qui sont opposés au système abhorré de l'apartheid. La cause principale en est l'existence de l'apartheid, et nous voudrions que le Conseil s'occupe de ce fait.

Nous sommes profondément convaincus que l'Organisation des Nations Unies représente le seul espoir de l'humanité. Cette espérance ne peut être réalisée qu'à condition que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et, notamment, les membres permanents du Conseil de sécurité aient la volonté politique de rendre l'Organisation efficace. A ce propos, nous déplorons que, jusqu'à présent, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie n'ait toujours pas été appliquée. Nous regrettons plus encore que l'indépendance de la Namibie soit assortie de conditions sans rapport avec la résolution 435 (1978). Comme nous l'avons dit auparavant, nous sommes très hostiles au couplage de l'indépendance de la Namibie avec le retrait des troupes cubaines d'Angola, tout comme nous sommes opposés à la politique américaine d'"engagement constructif" et à l'utilisation, par l'Afrique du Sud, de dissidents, tels que Savimbi, pour déstabiliser les Etats de première ligne et les autres Etats de la région.

Nous sommes profondément peints de constater qu'une grande puissance comme les Etats-Unis d'Amérique a choisi de soutenir le régime raciste d'Afrique du Sud et l'utilise, par le truchement de dissidents tels que Savimbi, pour déstabiliser les Etats africains indépendants de la région. La visite de Savimbi aux Etats-Unis et la façon dont il a été reçu par le gouvernement prouvent ce que je viens de dire. Il ne fait pas de doute qu'il s'agit là d'un acte hostile du Gouvernement américain contre un Etat indépendant et souverain. C'est là, vraiment, un fait très triste dans le contexte des relations internationales.

M. Ngo (Zambie)

Etant donné la menace à la paix et à la sécurité internationales dans la région que représente l'existence de l'apartheid en Afrique du Sud et les actes d'agression perpétrés par cet Etat contre les Etats voisins, il est absolument impérieux que la communauté internationale trouve un moyen d'éliminer le système d'apartheid. La façon la plus directe, la plus convaincante et la plus pacifique de le faire passe par l'application de sanctions économiques. Nous avons cependant noté avec déception que certains pays ont constamment fait obstacle à l'imposition de sanctions globales contre l'Afrique du Sud en se prévalant à tort du fait que les sanctions porteraient atteinte à la population noire de l'Afrique du Sud et les Etats voisins qui dépendent économiquement de l'Afrique du Sud. Ce que l'on ne comprend peut-être pas bien c'est que la population que l'on est censé protéger contre les répercussions de sanctions économiques est disposée à faire des sacrifices. Pour elle, ces sacrifices tout comme ceux qui accompagnent les sanctions sont acceptables - on espère qu'elles seront provisoires -, car il s'agit de lutter contre l'autre option, celle de la poursuite de l'esclavage, de l'oppression et de la destruction de vies humaines et de biens. Nous sommes étonnés que ces mêmes pays qui ont donné l'impression erronée que les sanctions ne serviraient à rien n'aient pas hésité à imposer des sanctions contre Cuba, la Pologne, le Nicaragua et la Libye. Ils l'ont fait parce qu'ils savent que les sanctions produisent des effets.

Nous avons demandé l'imposition de sanctions globales contre l'Afrique du Sud car nous y voyons le seul moyen de provoquer un changement pacifique en Afrique du Sud. Il ne fait pas de doute que les gouvernements africains ont montré qu'ils ont le sens des responsabilités et qu'ils étaient capables de répondre comme il le faut à la tragédie sud-africaine. On s'en souviendra, le Manifeste de Lusaka de 1969 offrait une méthode non violente pour résoudre le problème sud-africain. Malheureusement, ce document a été accueilli froidement. Il importe donc maintenant de souligner qu'en demandant des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, l'on ne cherche pas à se venger de l'apartheid; en fait, il s'agit d'une réaction non violente qui, si on l'applique de façon globale et catégorique, peut contribuer au déploiement d'un effort concerté de la communauté internationale pour provoquer les changements requis dans la politique sud-africaine.

M. Ngo (Zambie)

Le fait est que l'Afrique du Sud a elle-même imposé une certaine forme de sanctions contre ses voisins économiquement faibles. Par conséquent, nous sommes fermement convaincus que l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud est la seule façon pour le Conseil de contraindre ce pays à coopérer avec nous, non seulement en renonçant au système d'apartheid mais aussi en participant à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie et, certes, en abandonnant sa politique d'agression et de déstabilisation dans la région.

M. Ngo (Zambie)

Qu'il me soit permis, pour terminer ma déclaration, de réaffirmer une fois de plus que le système d'apartheid sud-africain et sa politique de déstabilisation représentent une grave menace pour notre région. En désespoir de cause, le régime raciste devient de plus en plus cruel et menace même maintenant de prendre des "mesures appropriées" contre tout pays donnant asile aux réfugiés qui fuient les atrocités du régime d'apartheid. Par "mesures appropriées", l'Afrique du Sud entend action militaire. Pas plus tard qu'hier, l'Afrique du Sud a encore menacé d'attaquer les Etats africains indépendants de la région à moins qu'ils n'acceptent la création d'une organisation de sécurité commune. Le ministre de la défense Malan, prenant la parole devant le Parlement, a déclaré :

"Je voudrais lancer un appel aux pays voisins pour leur demander de ne pas rejeter cette offre ... Autrement, nos forces de sécurité n'auront d'autre choix que d'entreprendre, dans la défense de nos propres intérêts, des activités transfrontières contre les ennemis de l'Afrique du Sud."

Mais qui désire une organisation de sécurité commune? Assurément pas les Etats de première ligne, parce que nous n'avons nullement l'intention d'attaquer l'Afrique du Sud. C'est l'Afrique du Sud qui devrait apprendre à vivre en paix avec ses voisins.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous sommes venus au Conseil pour exprimer la profonde préoccupation que nous inspire la situation grave qui prévaut actuellement en Afrique australe du fait de l'attitude de l'Afrique du Sud envers ses voisins. Par ailleurs, l'Afrique du Sud raciste incite les tribus à s'affronter les unes aux autres, ce qui a déjà causé la mort de nombreuses personnes innocentes. Le but de cette action est de consolider le système d'apartheid. C'est pourquoi il ne fait aucun doute que le Conseil devrait prendre des mesures efficaces pour mettre un terme au massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents par le régime raciste sud-africain. En conséquence, nous estimons que le Conseil a la responsabilité inéluctable d'examiner toute situation qui menace le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région de l'Afrique australe.

Qu'il me soit permis de terminer ma déclaration en disant que je partage tout à fait l'opinion que notre très compétent Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, a exprimée dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (document A/40/1), lorsqu'il a suggéré que :

M. Ngo (Zambie)

"le Conseil de sécurité fasse, dans le proche avenir, un effort résolu et concerté pour résoudre un ou deux des problèmes majeurs dont il est saisi, en utilisant plus pleinement les possibilités d'intervention que lui donne la Charte." (A/40/1, p. 3)

Nous suggérons que l'un de ces problèmes devrait être l'élimination de l'apartheid.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Zambie des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BIRIDO (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais, pour commencer, remercier sincèrement le Conseil de sécurité de donner à ma délégation la possibilité de prendre la parole aujourd'hui sur la situation en Afrique australe.

Je désire également adresser mes félicitations à vous-même, monsieur le Président, et à votre pays ami, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Vos qualités d'homme d'Etat et votre expérience de diplomate seront très utiles au Conseil dans l'exécution de ses importantes responsabilités. Mes remerciements et ma reconnaissance vont également à votre prédécesseur à la présidence du Conseil, l'ambassadeur Li Luye, représentant permanent de la République populaire de Chine, pays ami, pour la manière compétente et efficace avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Une fois de plus, l'Afrique se présente au Conseil de sécurité pour lui demander d'examiner l'évolution de la situation en Afrique australe. L'aggravation persistante de la situation dans la partie australe de notre continent nous oblige, une fois encore, à nous adresser au Conseil. Notre démarche est la preuve que nous sommes fermement décidés à collaborer avec le Conseil de sécurité et l'indication de notre constant désir de voir le Conseil s'acquitter de ses responsabilités, et de faire en sorte que notre région et le monde entier soient à l'abri des graves répercussions que risque d'entraîner cette situation.

Ce n'est pas par plaisir que le Groupe africain se voit contraint de s'adresser de façon répétée au Conseil de sécurité. Il va sans dire que la question de l'Afrique du Sud, avec les différents aspects de son évolution, constitue l'un des problèmes prioritaires du continent africain et, en fait, de la

M. Birido (Soudan)

communauté internationale tout entière. Cela est étayé par le fait que, sur les 74 réunions que le Conseil a tenues en 1985, 37, soit la moitié, ont été consacrées à l'examen de la situation en Afrique australe.

En outre, on entend à longueur de journée, lors de la présentation de bulletins radiodiffusés ou télévisés, parler du nombre des personnes innocentes tuées en Afrique du Sud par le régime raciste de Pretoria. Selon le New York Times du 1er février 1985, 1 100 personnes ont été tuées au cours des 17 derniers mois, conséquence de cette politique de terreur.

Le Conseil de sécurité ne doit pas permettre que l'assassinat de personnes innocentes en Afrique du Sud soit considéré comme de la routine, un simple événement de tous les jours. Au contraire, il devrait s'efforcer sérieusement de mettre un terme à l'effusion de sang en Afrique australe, en adoptant les mesures nécessaires en vue d'éliminer la politique d'apartheid et d'assurer l'indépendance de la Namibie.

Nous avons écouté les déclarations prononcées au Conseil de sécurité à l'occasion du quarantième anniversaire de sa première réunion, ainsi que de l'Année internationale de la paix. Je n'ai nul besoin de parler en détail de la gravité de la situation en Afrique australe ni de la nécessité de s'y attaquer avec l'efficacité nécessaire si l'on veut traduire concrètement les aspirations de la communauté internationale et atteindre les objectifs de l'Année internationale de la paix.

Depuis la fin de la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet dernier, le continent africain et l'ensemble de la communauté internationale ont suivi de près la situation explosive qui règne en Afrique du Sud ainsi que la révolte croissante contre le régime d'apartheid. La portée et l'ampleur très larges des événements qui ont marqué cette situation constituent le phénomène politique le plus important de la situation internationale actuelle. Tout au long de l'année dernière, le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine n'a cessé de déployer des efforts à l'égard de l'évolution de la situation en Afrique australe. Cela se trouve reflété dans la déclaration qu'il a prononcée à l'occasion du quarantième anniversaire des Nations Unies et dans l'appel qu'il a lancé à la communauté internationale en faveur de la convocation d'une conférence internationale de sanctions contre l'Afrique du Sud.

M. Birido (Soudan)

A cette occasion, Son Excellence s'est rendu également dans les Etats africains de première ligne. Depuis lors, les événements en Afrique du Sud ont pris un tournant dangereux; Pretoria a intensifié ses tentatives de déstabilisation des Etats voisins et ses efforts visant à saper leur sécurité et leur intégrité, tel qu'il ressort, ici, au Conseil, des plaintes présentées par le Botswana, le Lesotho et l'Angola, relatives aux actes d'agression répétés de l'Afrique du Sud contre leurs territoires. Ces actes ont eu récemment pour point culminant la prétention de Pretoria de s'arroger le droit de s'opposer au droit des autres Etats d'accorder asile à ceux qui fuient l'enfer de la politique de l'apartheid.

Le Conseil devrait s'opposer catégoriquement aux buts poursuivis par Pretoria et aux actes d'agression dirigés contre les Etats voisins et rejeter le prétexte sous lequel il viole la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats voisins. L'Afrique du Sud, par une logique aberrante, cherche à légitimer ses actes d'agression, auxquels nous devons nous opposer fermement. Il incombe au Conseil de sécurité d'adopter une position résolue en condamnant l'Afrique du Sud et en s'alignant sur le rejet par la communauté internationale des pratiques et des agissements de l'Afrique du Sud à l'égard des pays voisins. Nous sommes certains que notre incapacité de nous opposer à la campagne toujours plus vaste menée par Pretoria contre ses voisins ne fera qu'encourager le régime raciste à poursuivre son agression, qui constitue une grave menace à la sécurité de la région et du monde entier.

Les menaces proférées par l'Afrique du Sud contre les Etats africains de première ligne, les actes d'agression et le chantage auxquels se livre ce pays contre ces Etats ne sont qu'une manifestation de la politique que poursuit ce régime odieux contre la majorité africaine à l'intérieur du pays. Ces menaces et ces actes d'agression illustrent également la résistance intérieure toujours plus forte à laquelle se heurte le régime d'apartheid. Ces événements indiquent que les problèmes d'Afrique du Sud sont de nature interne et certainement pas externe. Il est évident que, alors que la résistance au régime d'apartheid s'intensifie, les dirigeants de Pretoria lancent une campagne de terreur contre les Etats voisins dans le but de les soumettre. Les actes de déstabilisation auxquels se livre Pretoria dans sa tentative de s'ingérer dans les affaires des Etats de première ligne et des autres Etats voisins qui s'opposent à la politique d'apartheid

M. Birido (Soudan)

poursuivie par l'Afrique du Sud, revêtent diverses formes, dont notamment l'agression militaire, le chantage économique, les menaces, la provocation et les actes de sabotage et de destruction.

Le processus d'exportation de la violence et du terrorisme entrepris par le régime de Pretoria à l'encontre des Etats voisins ne permettra pas de résoudre les problèmes auxquels fait face le régime. La solution de ces problèmes réside, bien au contraire, dans l'élimination de la politique d'apartheid et la réalisation de l'indépendance de la Namibie.

Vendredi dernier, nous avons écouté avec beaucoup d'attention la déclaration prononcée par le président Botha devant le Parlement du régime raciste de Pretoria. Malheureusement, cette déclaration ne contenait rien de vraiment nouveau. Le président Botha s'est contenté d'y réaffirmer que la minorité blanche est décidée à dénier au peuple d'Afrique du Sud son droit à l'égalité, à la justice et à la liberté. Il y a en outre introduit un nouvel élément. Le régime d'apartheid avait déjà lié l'indépendance de la Namibie à la présence de troupes étrangères en Angola. Cette fois-ci, le régime a introduit un nouvel élément, à savoir la libération de Nelson Mandela en échange de celle d'autres personnes, dont notamment l'un des officiers sud-africains qui avaient participé à une invasion lancée sur le territoire angolais dans le but de détruire les installations économiques de l'Angola.

En adoptant une telle attitude, le régime de Pretoria prouve sans aucun doute possible qu'il n'a nullement l'intention de s'attaquer aux problèmes de l'Afrique du Sud et qu'il ne vise qu'à contrecarrer tous les efforts entrepris pour examiner la situation sur le plan national et régional et la placer dans le contexte du conflit Est-Ouest.

D'autre part, nous pensons que la déclaration du Président du régime de Pretoria illustre la faiblesse et l'isolement du régime; elle démontre en outre combien le régime tâtonne pour résoudre les crises et défis auxquels il doit faire face, en raison de la résistance accrue des peuples d'Afrique du Sud et de la Namibie qui sont prêts au martyr, sans compter le boycottage économique et militaire, la condamnation et la dénonciation de la politique raciste sud-africaine par tous les Etats du monde, ainsi que la répugnance des milieux financiers à collaborer avec l'Afrique du Sud, en raison de son instabilité et de l'imposition de l'état d'urgence.

M. Birido (Soudan)

Dans ces circonstances, il faut intensifier l'opposition interne et internationale à la politique d'apartheid et accroître l'appui aux mouvements de libération dans leur juste lutte et aux Etats de première ligne résolus à faire face aux assauts violents et aux agressions continues de l'Afrique du Sud.

Tout en nous félicitant de certaines des mesures et sanctions économiques adoptées par différents Etats, nous espérons que ces mesures s'étendront à tous les aspects de la coopération militaire, technique et militaire, car il s'est avéré qu'il s'agit là de l'un des moyens les plus efficaces de contraindre le régime sud-africain à introduire des réformes radicales qui assureraient l'égalité à toute la population de l'Afrique du Sud et garantiraient la sécurité et la stabilité dans la région, et qui, par là même, favoriseraient la promotion par la communauté internationale des droits de l'homme et le renforcement de la coexistence pacifique entre les peuples, conformément aux buts et principes de la Charte et aux impératifs de la paix et de la sécurité internationales.

A cet égard, nous voudrions rappeler la réunion qui s'est tenue à Lusaka, cette semaine, et à laquelle participaient des représentants des Etats de première ligne et des pays de la Communauté économique européenne. Nous espérons sincèrement qu'à la suite de cette réunion, des efforts soutenus seront tentés pour réaliser l'indépendance de la Namibie et l'élimination de la politique odieuse d'apartheid pratiquée en Afrique du Sud.

L'agression et le terrorisme auxquels se livre le régime raciste dans la partie sud du continent sont identiques à l'agression et au terrorisme pratiqués contre les Etats arabes par le régime raciste sioniste en Palestine occupée. L'action entreprise hier par des appareils militaires israéliens contre un avion civil libyen ne constitue rien d'autre qu'un acte de piraterie aérienne, une grave menace à la sûreté de l'aviation civile, un acte de terrorisme scandaleux que les autorités israéliennes ont commis en violation des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et des principes du droit international, dans une vaine tentative d'éliminer la cause du peuple palestinien.

M. Birido (Soudan)

Notre ministre des affaires étrangères, dans une déclaration publiée hier, a vigoureusement condamné l'acte de piraterie aérienne et de terrorisme perpétré par les autorités israéliennes et a demandé à la communauté internationale de condamner cet acte et de prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'il ne se reproduise.

Il est tout aussi regrettable qu'au moment où des efforts accrus doivent être déployés pour réaliser l'indépendance de la Namibie, pour contrecarrer les diverses manœuvres de Pretoria, pour empêcher l'Afrique du Sud de récolter les fruits de son agression contre les Etats voisins et pour abolir l'abominable régime d'apartheid, la visite aux Etats-Unis de Jones Savimbi ait donné une dimension nouvelle à la tension qui règne dans la région et suscité des sentiments d'amertume et de rejet parmi les Etats et les peuples d'Afrique à l'égard d'un acte qui compromet ouvertement la sécurité et la stabilité d'un Etat Membre de cette organisation internationale et son gouvernement légitime. La déclaration publiée lors de la vingt et unième Conférence africaine au sommet, en juillet 1985, a souligné le danger qu'entraînerait l'abrogation de l'amendement Clark et le commencement d'une série d'actes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola. Cette déclaration de la Conférence africaine au sommet indique clairement que cela va à l'encontre de la déclaration adoptée en 1970 par les Nations Unies relative aux relations amicales entre les Etats. La Déclaration indique également que toute assistance militaire, financière ou autre, octroyée directement ou indirectement par le Gouvernement des Etats-Unis, des groupes privés ou des institutions gouvernementales, est contraire à la Charte des Nations Unies et à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et constitue un acte d'agression contre l'OUA ainsi qu'une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de l'Angola. La visite de Savimbi a montré le bien-fondé de la Déclaration adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA.

A cet égard, je voudrais citer un article de David D. Newson, paru dans The Christian Science Monitor concernant l'aide qui pourrait être fournie à Savimbi :

(L'orateur cite en anglais)

"Pour ceux qui sont opposés à l'octroi d'une aide à Savimbi, la question de l'Angola n'est qu'un élément dans un ensemble complexe de problèmes qui impliquent l'Afrique du Sud, la Namibie et les Etats noirs 'de première ligne' d'Afrique australe. Selon eux, les Etats-Unis pourraient payer cher la

M. Birido (Soudan)

reprise d'une telle aide, tant sur le plan interne qu'à l'étranger. Une aide accrue de la part des Etats-Unis entraînerait sans aucun doute un effort plus grand, et non moindre, de l'Union soviétique en faveur de l'Angola. Les perspectives de règlement négocié qui s'offrent actuellement s'éloigneraient au lieu de se préciser. L'aide accordée à Savimbi serait assurément considérée dans la région comme un appui des objectifs sud-africains. Ce n'est pas le moment pour les Etats-Unis de s'identifier davantage encore avec le régime de Pretoria." (The Christian Science Monitor, 7 novembre 1985)

(L'orateur reprend en arabe)

Le vent de la liberté souffle avec plus de force maintenant en Afrique australe; nul ne peut l'arrêter. Peu importe si la route est longue et si les sacrifices sont énormes. C'est manifestement l'opinion de M. Robert McNamara, ancien Secrétaire à la défense des Etats-Unis et ancien président de la Banque mondiale qui, à son retour d'Afrique du Sud, a écrit dans un article publié par The New York Times :

"Le processus de changement fondamental est déjà amorcé. il est irréversible et se poursuivra tant que les Noirs ne pourront partager le pouvoir politique avec les Blancs ... Le succès de la lutte des nationalistes noirs en Afrique du Sud ne peut qu'être retardé - et à grands frais - mais certainement pas repoussé indéfiniment.

La bataille finale n'a pas encore été jouée en Afrique du Sud. Un changement politique radical, n'entraînant aucune violence prolongée et à grande échelle, est encore possible.

Mais le temps presse et bientôt nous n'aurons plus le choix."

(The New York Times, 14 août 1985)

(L'orateur continue en arabe)

Nous nous souvenons tous je pense des paroles nettes et franches de l'évêque Tutu, lorsqu'il a célébré le mois dernier l'anniversaire de la naissance du Dr Martin Luther King. Il a déclaré, avec la foi et la sincérité d'un révolutionnaire, que le peuple d'Afrique du Sud triomphera et qu'il peut pratiquement voir pointer l'aube de la liberté et de la victoire dans les cieux de sa patrie. Il a dit que lorsque les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie célébreront leur victoire et leur liberté, ils se souviendront alors avec gratitude de tous ceux qui les ont aidés et soutenus dans leur lutte et leurs sacrifices.

M. Birido (Soudan)

Nous exprimons l'espoir que tous les membres de ce Conseil seront au nombre de ceux dont les peuples d'Afrique australe se souviendront avec reconnaissance.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Soudan des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. von SCHIRNDING (Afrique du Sud) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, au nom de ma délégation je vous adresse nos meilleurs voeux de succès à l'occasion de votre accession ce mois-ci à la présidence du Conseil.

N'est-il pas ironique que le Conseil de sécurité se réunisse aujourd'hui pour examiner la situation en Afrique du Sud alors que le Président de l'Etat de l'Afrique du Sud, dans le discours qu'il a prononcé devant le parlement le 31 janvier, a fait des propositions ambitieuses qui revêtent une importance historique pour l'avenir de l'Afrique du Sud, voire pour l'ensemble de l'Afrique australe.

Il est ironique, mais hélas! pas du tout surprenant, que ceux qui sont à l'origine de cette réunion aient convoqué une fois encore le Conseil de sécurité dans l'esprit insensé de vendetta qui les anime contre l'Afrique du Sud, en méconnaissant, ce qui est typique, les conséquences que leurs actes irresponsables pourraient avoir pour les habitants de la région, et la situation qui prévaut actuellement. Cependant, la communauté internationale ne saurait se laisser leurrer éternellement, et en dépit des efforts nuisibles de nos ennemis, de leurs falsifications, de leurs entorses à la vérité, de leur rhétorique hypocrite et des clichés éculés auxquels ils recourent, la vérité commence à se faire jour. N'est-ce pas pour cette raison même qu'ils ont demandé cette réunion? Quel meilleur stratagème que d'utiliser le Conseil de sécurité pour noyer la vérité? N'est-il pas commode de s'en prendre à l'Afrique du Sud pour faire oublier ses propres déficiences?

La présente réunion, en ce moment précis, est tout à fait injustifiée et n'aurait pas dû de toute évidence avoir lieu. C'est une farce qui tourne en ridicule les principes qui régissent les activités du Conseil de sécurité, lesquelles doivent porter avant tout sur la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les déclarations que nous avons entendues jusqu'à présent ce matin des représentants du Togo, du Sénégal, de la Zambie et du Soudan ont démontré à souhait l'hypocrisie de cette farce éclatante.

C'est précisément sur les objectifs de paix et de sécurité que le président Botha a mis l'accent dans son discours du 31 janvier. Qu'il me soit permis d'énumérer certaines des réformes les plus importantes qui ont été faites en Afrique du Sud depuis que le président Botha a pris le pouvoir : octroi de pleins

M. von Schirnding (Afrique du Sud)

droits syndicaux aux Noirs; reconnaissance des droits des Noirs des zones urbaines; introduction du droit de pleine propriété des Noirs dans les zones urbaines; réforme en faveur des droits commerciaux des Noirs; renonciation au Prohibition of Political Interference Act, au Mixed Marriages Act et aux dispositions pertinentes de l'Immorality Act - pour ne citer que quelques-unes des réformes. D'autre part, le président Botha a confirmé qu'aucun Sud-Africain ne sera privé de ses droits politiques et que tous les Noirs pourront participer au gouvernement et à l'avenir de l'Afrique du Sud par l'intermédiaire de leurs représentants élus.

S'agit-il de simples changements de pure forme, comme voudraient le faire croire au monde ceux qui nous critiquent? S'agit-il de propos de pure forme lorsque le président Botha confirme que le gouvernement est décidé à accorder l'égalité de droit à l'éducation à tous les groupes de la population en dépit des énormes dépenses que cela entraîne? Est-ce tenir des propos de pure forme que de dire que ce que l'on appelle le système des cartes d'identité sera supprimé à partir du 1er juillet de cette année?

En outre, le président Botha a tracé le cadre d'autres réformes institutionnelles. Il a donné à cet égard certaines directives, par exemple :

"Nous acceptons une République sud-africaine indivisée, dans laquelle toutes les régions et toutes les collectivités, à l'intérieur de nos frontières, seront intégrées à l'Etat sud-africain et jouiront du droit de participer aux institutions qui feront l'objet de négociations collectives.

Nous acceptons une seule citoyenneté pour tous les Sud-Africains, ce qui implique l'égalité de traitement et de possibilités.

Nous croyons à la souveraineté du droit en tant que base pour la protection des droits fondamentaux des individus et des groupes.

Nous croyons que la dignité de l'homme, la vie, la liberté et la propriété de tous doivent être protégées sans égard à la couleur, à la race, à la confession et à la croyance.

Nous croyons qu'un système démocratique de gouvernement, qui tienne compte de toutes les aspirations politiques légitimes de toutes les communautés sud-africaines, doit être négocié.

Tous les Sud-Africains doivent être à même de participer au gouvernement par le truchement de leurs représentants élus."

M. von Schirnding (Afrique du Sud)

Enfin, le Président a dit :

"Nous avons dépassé le système colonial périmé fondé sur le paternalisme ainsi que la notion périmée d'apartheid."

Il ne s'agit pas de vaines promesses. Ce sont les paroles prononcées par un président réformiste. Par exemple, le président Botha a annoncé qu'il avait l'intention de négocier la mise en place d'un conseil statutaire national qui, en attendant la création de structures constitutionnelles négociées d'un commun accord, examinera et fera des recommandations sur les questions d'intérêt commun, y compris la législation à adopter sur ces questions. Le Président a proposé que ce conseil se compose des membres du Gouvernement sud-africain et des représentants de tous les états nationaux autonomes ainsi que des dirigeants des autres collectivités et autres intérêts de la population noire. Tout cela est-il de pure forme? Bien au contraire, c'est le premier pas vers l'institutionnalisation du partage des pouvoirs en Afrique du Sud.

Comme l'a souligné le président Botha, il n'existe pas de solutions simples et faciles à nos problèmes. Il n'existe aucun modèle que nous puissions imiter, mais nous sommes prêts et déterminés à relever le défi.

S'agissant de nos relations internationales, le président Botha a réaffirmé que l'Afrique du Sud aspire à la coexistence internationale fondée sur la coopération et la négociation, surtout en Afrique australe. Nous avons aussi souligné qu'il ne saurait y avoir de paix et de stabilité dans notre région tant que des pays abriteront des terroristes qui conçoivent et exécutent des actes de terreur dans les Etats voisins. Le président Botha a répété qu'en ce qui concerne le Sud-Ouest africain (Namibie), nous sommes décidés à mettre en oeuvre la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité à condition que les troupes cubaines se retirent de l'Angola.

Dans des termes plus généraux, le président Botha a une fois de plus tendu une main amicale à nos voisins et exprimé l'espoir que les gouvernements de la région réagiront tangiblement à notre désir commun de paix et de stabilité. Cela doit comprendre le retrait de toutes les forces étrangères de la région, le règlement pacifique des différends, une coopération régionale pour résoudre les problèmes communs et l'interdiction catégorique de toute incitation à la violence au-delà des frontières nationales. Plus concrètement, le Président a proposé la mise en place

M. von Schirnding (Afrique du Sud)

d'un dispositif permanent commun pour résoudre les problèmes de sécurité, particulièrement les problèmes que posent les menaces à la paix et à la prospérité du sous-continent.

J'ai dit au début de ma déclaration que le discours du président Botha revêtait une dimension historique pour l'Afrique du Sud et en fait pour toutes les populations de l'Afrique australe. A aucun moment de notre histoire il ne s'est certainement trouvé un gouvernement sud-africain pour prendre des mesures aussi ambitieuses et spectaculaires. Néanmoins, la transition vers l'ère nouvelle annoncée par le président Botha ne pourra devenir réalité que par la négociation et non pas par la violence. Si le Conseil souhaite apporter une contribution positive à cette fin, il peut le faire au mieux non pas en adoptant des résolutions négatives mais en encourageant toutes les populations d'Afrique du Sud à négocier des structures politiques acceptables pour tous.

M. von Schirnding (Afrique du Sud)

Tel est le sens véritable du discours du président Botha. Telle est la politique du Gouvernement sud-africain. La menace de sanctions et d'autres mesures punitives ne mèneront à rien. Une fois de plus, l'Afrique du Sud a tendu la main de l'amitié. Nous avons réaffirmé notre attachement à la réforme chez nous et à la coexistence pacifique avec nos voisins.

A l'inverse, l'African National Congress a récemment annoncé son intention d'intensifier sa campagne de violence et de terreur en Afrique du Sud. N'est-il pas temps que les membres du Conseil condamnent cette violence? Mais peut-être le Conseil admet-il le massacre et la mutilation d'hommes, de femmes et d'enfants innocents par les bandes de tueurs de l'ANC alors qu'il débat d'un autre projet de résolution pour condamner l'Afrique du Sud. Les responsables de toutes les communautés d'Afrique du Sud ont dit leur aversion pour ces actes de violence répréhensibles. Le Conseil de sécurité des Nations Unies, lui, a observé un silence éloquent.

Néanmoins, qu'il me soit permis de conclure sur une note plus positive.

En dépit de toute la rhétorique haineuse dirigée encore et encore contre l'Afrique du Sud en ce conseil, je veux espérer que le discours du président Botha sera accepté pour ce qu'il est : une réaffirmation authentique de l'attachement de la société sud-africaine à la réforme dans les domaines social, économique et politique afin que chacun, en Afrique du Sud, réalise pleinement ses aspirations sur la base de la coopération et de la consultation à tous les niveaux. Nous souhaitons vivre en paix avec nos voisins, coopérer avec eux et les aider de notre mieux. Tels sont nos objectifs. J'espère que le Conseil de sécurité, s'il a véritablement à cœur les intérêts des peuples d'Afrique australe, saura appuyer ces objectifs comme ils le méritent. Nous sommes, pour notre part, irrévocablement engagés dans la politique du partage du pouvoir. Nous sommes acquis à la réconciliation et à l'harmonisation des disparités et rien ne nous détournera de cette voie.

Enfin, j'achèverai en citant un commentaire fait il y a quelques jours par le président Botha : "Certains, je le sais, disent que j'aurais dû aller plus loin. Qu'ils se rassurent, j'irai plus loin. La réforme est en cours".

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est M. Neo Mnumzana, à qui le Conseil a adressé une invitation conformément à l'article 39 de son règlement intérieur

Le Président

provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MNUMZANA (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'African National Congress (ANC), ses militants et ses combattants, au nom des hommes, femmes et enfants opprimés qui luttent en Afrique du Sud et de leur armée révolutionnaire, Umkhonto we Sizwe, je tiens à transmettre nos plus chaleureuses félicitations à vous-même, monsieur le Président, et à toutes les délégations ici présentes.

Monsieur le Président, je saisis aussi cette occasion pour vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. En tant que représentant de la République populaire du Congo - pays qui est toujours à l'avant-garde de la lutte pour la complète libération de l'Afrique mais aussi pour la paix et la liberté de tous - je suis convaincu, à en juger par votre brillante carrière au service d'un pays traditionnellement attaché à ces nobles objectifs, que les travaux du Conseil de sécurité seront menés à bonne fin.

Qu'il me soit également permis de féliciter votre illustre prédécesseur, le Représentant permanent de la République populaire de Chine, qui s'est magistralement acquitté de ses fonctions.

Par votre intermédiaire, monsieur le Président, j'aimerais par ailleurs remercier le Conseil de sécurité de m'avoir permis de prendre la parole.

Je prie enfin la Mission des Etats-Unis de bien vouloir transmettre nos condoléances au peuple américain, et plus particulièrement aux parents et alliés de ceux qui ont perdu leur vie si précieuse dans la tragédie qui a récemment frappé la navette spatiale "Challenger".

Nous avons tous vu avec quelle insolence et quelle arrogance le représentant du régime d'apartheid a insulté chacun d'entre nous. Le Conseil conviendra avec moi que répondre à de telles provocations serait s'abaisser. Je me contenterai de dire que c'est aussi ce qu'a fait le Chef d'Etat de l'apartheid le 31 janvier. En d'autres mots, il a fait une autre de ces déclarations qui n'en sont pas. Ce qu'a accompli P. W. Botha, c'est plonger encore davantage mon pays dans l'obscurité. Voilà tout ce qu'il a réussi à faire.

A plusieurs reprises déjà, nous avons affirmé que l'hésitation évidente d'une poignée de nations occidentales excessivement puissantes à s'associer au reste de

la communauté internationale pour prendre des mesures décisives contre l'apartheid ne pouvait manquer d'être perçue par le régime raciste de Pretoria comme une permission de perpétuer et d'intensifier sa politique meurtrière et criminelle contre les peuples d'Afrique du Sud, de Namibie, de toute la région de l'Afrique australe et même au-delà.

Entre-temps, le régime raciste de Pretoria a imposé et intensifié son règne de la terreur à l'encontre des peuples namibien et sud-africain dans l'espoir d'étouffer leur aspiration naturelle à la liberté. Toutefois, en dépit du terrorisme d'Etat qu'est l'apartheid, en dépit des arrestations et des détentions arbitraires et sans jugement de milliers de patriotes, en dépit de l'assassinat de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants l'année dernière et plus particulièrement depuis que l'état d'urgence a été décrété, en dépit des procès truqués pour trahison, le peuple sud-africain, loin de prendre peur et de se soumettre, ne cesse, par ses actions concertées sur tous les fronts, d'intensifier sa lutte pour une Afrique du Sud libre, unie, non raciale et démocratique. C'est ainsi que l'apartheid fonctionne de moins en moins bien et qu'il est chaque jour plus difficile au régime raciste d'imposer sa domination illégale. La réaction des terroristes de Pretoria a été une rage aveugle, et ce qui les perdra, c'est leur aveuglement. Le régime raciste refuse délibérément de reconnaître une réalité historique : 334 années de domination étrangère, de domination raciste par la minorité blanche et d'apartheid ont enseigné à notre peuple - si tant est qu'il ait eu besoin de cette leçon - que rien n'est plus précieux que la liberté, quel qu'en soit le prix. En bref, le régime raciste refuse d'admettre que la seule option équitable et durable est la liberté. Ce faisant, il refuse de reconnaître que l'apartheid, de par son intransigeance en particulier, est le problème fondamental en Afrique du Sud, en Namibie et dans toute l'Afrique australe. Il refuse de comprendre qu'en cherchant à s'imposer lui-même par la force des armes en tant que solution, il ne fait que compliquer le problème, au risque de plonger l'ensemble de l'Afrique australe dans un bain de sang catastrophique aux conséquences mondiales.

M. Mnumzana

N'ayant pas réussi, malgré la rigoureuse campagne de répression et de terrorisme d'Etat, la plus acharnée, à inverser les progrès de la lutte de libération générale, les bouchers de Pretoria s'apprêtent maintenant à redoubler d'efforts pour imposer une pax apartheid à toute la région sud-africaine dans une recherche fasciste de lebensraum. Ouvrant la troisième session du huitième Parlement de la République raciste sud-africaine, le 31 janvier 1986, P.W. Botha a saisi cette occasion pour dire :

"Une fois de plus, je tends la main de l'amitié à nos voisins.

Entendons-nous sur les règles précises du jeu qui régissent la conduite de voisins les uns envers les autres, sur les règles qui sont respectées par toutes les nations civilisées. Elle comprennent notamment le retrait des forces étrangères de la région, le règlement pacifique des différends, la coopération régionale sur les problèmes communs, l'interdiction sans équivoque de l'appui à la violence au-delà des frontières nationales et de la tolérance dans la région."

Il continue ainsi :

"Au cas où cette offre de la République de l'Afrique du Sud serait méconnue ou rejetée, nous n'aurions d'autre choix que de prendre des mesures efficaces de légitime défense pour protéger notre pays et notre population contre les menaces."

P.W. Botha, comme il en a coutume, a renversé la situation et s'est servi de ce retournement pervers comme prétexte pour intensifier ses menaces d'agression contre les Etats voisins. La vérité demeure cependant évidente : l'apartheid est le problème fondamental, la menace à la paix et à la sécurité, l'obstacle au progrès et l'antithèse de la liberté en Afrique australe. Si l'apartheid est menacé, cette menace est constituée par la lutte des peuples sud-africain et namibien pour leur liberté et, par définition, elle vient de l'intérieur et non pas de l'extérieur.

Qui plus est, le régime raciste de Pretoria, directement par ses assassins ordinaires ou, indirectement, par ses différentes bandes de mercenaires, est seul responsable de tous les actes de violence au-delà des frontières et de l'occupation militaire illégale de la Namibie et de certains pays, tout comme il occupe à présent les cités noires et mène une guerre contre notre peuple.

M. Mnumzana

Si les bouchers de Pretoria étaient honnêtes quand ils brandissent le rameau d'olivier vers les Etats voisins, ils l'offriraient avant tout aux peuples namibien et sud-africain. Au lieu de cela, le régime raciste de Pretoria continue de répandre le fléau de la mort et de la destruction sur notre peuple.

Le sens de l'offre de Botha aux pays voisins est claire : le régime raciste de Pretoria a l'intention d'intensifier sa campagne de déstabilisation contre les Etats voisins par de nouveaux actes d'agression militaire, un sabotage et un chantage économiques croissants ainsi qu'une recrudescence de la subversion politique. Le régime de Pretoria veut soumettre ces pays à ce sort cruel simplement parce qu'ils restent fidèles à leur engagement de respecter l'obligation que leur impose le droit international d'accorder asile aux victimes de l'apartheid. C'est assurément une attaque contre le droit international lui-même.

Au nom du droit international, au nom du principe sacré de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale, au nom du droit des nations à l'autodétermination, au nom de la paix, de la liberté et du progrès, il ne faut pas permettre à l'apartheid de survivre. La communauté internationale devrait, d'une seule voix, par le truchement de l'organe suprême des Nations Unies, adresser un avertissement sans équivoque au régime raciste de Pretoria pour qu'il comprenne que les crimes d'apartheid contre le peuple de Namibie, d'Afrique du Sud et des Etats de ligne de front, ainsi que d'autres Etats voisins, ne sauraient rester impunis.

L'ANC voudrait à présent rendre hommage à tous les Etats d'Afrique australe pour leur attachement héroïque et respectueux aux principes à la liberté et au maintien du droit international. Nous réaffirmons notre solidarité militante avec chacun d'entre eux et ils peuvent être certains que nous honorerons leurs sacrifices courageux en détruisant tôt ou tard l'apartheid.

Enfin, nous réaffirmons notre solidarité avec la lutte du peuple fraternel namibien menée par la South West Africa People's Organization (SWAPO), ainsi qu'avec celle du peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Notre solidarité s'étend à tous les peuples, où qu'ils soient, qui luttent pour un avenir libre, juste, pacifique et prospère.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Zambie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le Représentant du Togo a demandé la parole pour exercer son droit de réponse.

M. KOUASSI (Togo) : Le représentant du régime raciste a parlé de falsification, d'hypocrisie, d'entorse à la vérité, de farce, pour nier tout fondement à la réunion actuelle du Conseil de sécurité. Je crois que ma délégation, ainsi que les autres représentants de l'Afrique qui ont pris la parole ce matin ont expliqué et développé suffisamment les raisons qui nous ont amenés à demander la réunion actuelle du Conseil.

Le représentant a également fait allusion au discours prononcé récemment par M. Botha et a cité les réalisations de ce dernier depuis son arrivée au pouvoir. Je dois dire que M. Botha et son représentant ont beaucoup d'imagination, mais la communauté internationale n'est pas dupe, elle qui, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, a adopté de nombreuses résolutions condamnant l'Afrique du Sud pour sa politique d'apartheid, son occupation illégale de la Namibie et son agression contre les Etats voisins. En faisant cette déclaration, l'Afrique du Sud vient de nous apporter une fois encore la preuve de son intention arrêtée de rester sourde à la voix de la sagesse.

Le PRESIDENT : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour aura lieu demain jeudi 6 février 1986, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 30.

